

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
  - Pages damaged/  
Pages endommagées
  - Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
  - Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
  - Pages detached/  
Pages détachées
  - Showthrough/  
Transparence
  - Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
  - Continuous pagination/  
Pagination continue
  - Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
  - Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
  - Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

## L'ŒUVRE DES APOTRES

Dans l'établissement du Christianisme

---

### SAINT PIERRE ET SAINT PAUL

---

**N**OUS lisons dans l'épître de saint Paul aux Ephé-  
siens : « Vous êtes édifiés sur le fondement des  
apôtres et des prophètes, le Christ Jésus étant  
lui-même la pierre extrême de l'angle, sur laquelle tout  
l'édifice construit s'élève comme un temple sacré dans  
le Seigneur, sur laquelle vous êtes bâtis vous-mêmes  
pour être une demeure de Dieu par l'Esprit (1).

Saint Paul recourt souvent à cette image, pour faire  
comprendre la nature de l'Eglise de Jésus-Christ. Ail-  
leurs, il la compare au corps même du Sauveur, qu'il  
aime, qu'il nourrit, qu'il entretient. Jésus-Christ a aimé,  
en effet, son Eglise « pour laquelle il s'est livré, afin de la  
sanctifier, après l'avoir purifiée dans le baptême de l'eau,  
par la parole de vie, pour la faire paraître devant lui  
pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de  
semblable, mais étant sainte et irrépréhensible (2). »

Elle n'atteindra jamais ici-bas cette perfection : ce  
sera l'œuvre du ciel, séjour de la gloire, et le Christ l'a  
prédit, lorsqu'il a comparé son Eglise, — royaume des  
cieux ici bas, — à un champ où l'ivraie se mêle au bon  
grain, ou à un filet qui réunit dans ses mailles toute espèce  
de poissons, les uns bons pour la table, les autres qu'on  
rejette à l'eau (3).

---

(1) Ephes., II, 20-22. (2) Ibid., v. 25-27. (3) Matt., XIII, 24-27.

Mais dans ce corps mystique du Christ, aussi bien que dans l'édifice dont il est la pierre angulaire, il y a un développement continu : addition de pierres nouvelles à l'édifice, qui monte toujours vers le ciel ; accession de nouvelles cellules, réparant sans cesse la matière de ce corps qui demeure immuable dans sa constitution organique et dans l'âme qui l'informe et l'unifie. Et dans l'une comme dans l'autre, dans la maison terrestre de Dieu comme dans le corps mystique du Christ, les apôtres tiennent la première place. Dans l'édifice sacré, ils sont les pierres de la base, reliées immédiatement à la pierre angulaire qui est le divin Fondateur. Dans le corps mystique du Christ, ils sont les membres principaux et les plus nobles : « Dieu, dit saint Paul, (4) a établi d'abord dans l'Eglise des apôtres, ensuite des prophètes, troisièmement des docteurs. »

Les apôtres ont été les hérauts et les prédicateurs de Jésus-Christ dans le monde. C'est à eux que le Maître a dit : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé ; et voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles (5). »

Mais s'il est avec eux, il l'est conséquemment avec leurs successeurs, puisque leurs jours à eux étaient comptés, comme ceux des autres mortels, et que leurs ossements, vénérés en leurs tombes ou en d'opulents reliquaires, devaient seuls perpétuer par leur présence au milieu de nous l'apparence de leur personnalité. Mais leur doctrine et leur autorité se perpétuent dans leurs légitimes successeurs, parce que le Christ, fidèle à sa promesse, maintient en eux son Esprit qui éclaire leur

---

(4) 1 Cor., XII, 28. (5) Matt., XXVIII, 19-20.

enseignement et fortifie leur sagesse. C'est par cette succession directe et ininterrompue que l'Eglise du Christ ne cesse pas d'être son Eglise, en tant qu'elle demeure unie au fondement qu'il lui a donné.

C'est grâce à elle que notre foi repose, inébranlable, sur leur autorité, identique à celle du Christ qui leur a dit : « Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise (6). » C'est grâce à son apostolicité, qu'au soir de notre siècle qui s'achève, nous, fils d'une Eglise qui a connu toutes les épreuves et traversé toutes les vicissitudes que le temps inflige aux sociétés humaines, nous chantons avec la même conviction que nos pères le symbole de la foi, que les Douze ont composé avant de se disperser à travers le monde, pour remplir le mandat qu'ils tenaient de leur divin Maître.

Mais avant eux et avant le Christ, les Prophètes avaient annoncé et décrit, en des oracles d'une précision singulière, le royaume spirituel et perpétuel que le Messie devait établir et ses apôtres, propager, organiser et gouverner. C'est en ce sens que les prophètes sont, avec les apôtres, le fondement de la grande société visible des rachetés, dont nous sommes les innombrables membres. Et c'est ce double groupe des annonciateurs et des légats de Jésus-Christ, que le voyant de l'Apocalypse a sans doute aperçu tout d'abord au milieu de la foule des saints des deux Testaments, qui chantent à l'Ancien des jours, assis sur son trône, cette hymne de louange : « Vous êtes digne, ô Seigneur notre Dieu, de recevoir gloire, honneur et puissance, parce que vous avez créé toutes choses et

---

(6) Luc, x, 16.

que c'est par votre volonté qu'elles subsistent et qu'elles ont été créées (7). »

Cette hymne que chantent à jamais les élus de la Jérusalem céleste, nous la chantons ici-bas, dans les ténèbres et les angoisses de notre vallée de larmes ; et ses accents, lorsqu'ils s'élèvent de l'intime de nos âmes, renvoient à nos oreilles l'écho d'une promesse d'immortalité. Et si nous songeons, en la chantant, que ces hommes inoubliables nous ont prédit ou prêché le Fils du Dieu vivant et le salut qu'il apporta au monde, notre admiration hésite un instant entre les Prophètes et les Apôtres, dont nous rencontrons la parole et l'œuvre, unies par l'Esprit de Dieu, à la base de l'édifice de nos croyances. Les uns et les autres ont été grands, dans leur caractère, dans leur rôle et dans leur vie. Le plus grand nombre, — je veux dire surtout les apôtres, — ont ajouté au prestige d'une mission divine et d'une parole inspirée ou assistée de Dieu l'auréole sanglante du martyr, qui rehausse et sanctionne l'héroïsme de la vie par celui d'une mort, souvent atroce, consommant le don total de l'âme dans son dernier souffle et sa suprême affirmation.

La figure étrange et lointaine des prophètes nous attire, ce me semble, plus particulièrement, aperçue dans la perspective profonde des vieux siècles endormis au pied des ruines monumentales de l'Égypte, de la Syrie et de la Palestine. Elle a je ne sais quoi d'idéalement grand, de plus grand que nature, qu'elle tient de leur rôle vraiment extraordinaire, tant au point de vue de l'inspiration mystérieuse qui saisit et transporte leur esprit dans ces régions sublimes où les distances du temps et de l'espace s'effacent et se fondent dans

---

(7) Apoc., iv, 11.

l'unité de la vision divine ; tant au point de vue social, dans cette mission souveraine que l'appel soudain et gratuit de Dieu leur confie, au sein d'une société constituée, pour enseigner, reprendre et menacer tout un peuple, auprès d'une autorité qui parfois néglige ou viole ses obligations les plus hautes et les plus saintes.

Les Apôtres, toutefois, nous tiennent de plus près, par les origines de l'Eglise et par notre filiation chrétienne. Et puis leur mission et leur œuvre ont provoqué, en ces jours d'incrédulité, des doutes et des négations qui appellent l'explication et la réfutation des défenseurs de la foi.

On aurait tort cependant de chercher dans ces pages une étude complète et savante de l'œuvre des apôtres. Il n'y a ici qu'une simple et sommaire esquisse, un aperçu superficiel de ce qu'ils ont été et de ce qu'ils ont fait, pour accomplir le mandat de leur Maître et jeter les bases de l'édifice sacré qui abrite les jours rapides de la demeure du chrétien ici-bas.

Je donnerai néanmoins une attention spéciale à la figure de deux d'entre eux qui ont été grands entre tous leurs frères, et qu'une exégèse étroite et pointilleuse a cherché, en ces années dernières, à représenter comme les types de deux apostolats différents et même opposés, — obéissant vraisemblablement en ceci à la préoccupation d'échapper par un précédent, vénérable dans son antiquité et dans l'autorité des personnages mis en jeu, au reproche qu'encourent justement les contempteurs et les déserteurs de l'unité chrétienne.

#### I. — LES APÔTRES AVANT LA PENTECÔTE

Qu'étaient-ils, à cette époque ?

De braves gens, tirés du petit peuple. L'un d'eux même, Lévi ou Mathieu, un publicain extrait de la populace. Car les publicains, exerçant les fonctions odieuses

et méprisées de percepteurs de l'impôt impérial, se recrutaient dans les classes infimes de la société. Ils étaient assimilés aux pécheurs publics, aux criminels, aux prostituées et aux païens (8), car leurs fonctions donnaient lieu à mille exactions (9). Elles constituaient de plus une sorte de crime de lèse-nationalité et de lèse-religion, la volonté de Dieu ayant établi à la base de la constitution judaïque cette prescription formelle : « Tu ne pourras faire roi un homme d'une autre nation, et qui ne soit pas ton frère (10). »

Les autres apôtres étaient, soit des pécheurs, soit, vraisemblablement, des agriculteurs, l'Évangile ne mentionnant que l'état de Pierre, d'André, de Jacques et de Jean, que la parole du Maître enleva à leurs barques et à leurs filets, pour faire d'eux des pêcheurs d'hommes (11).

Sept d'entre eux furent distingués successivement par Jésus : André et Simon, fils de Jonas ; Philippe ; Nathanaël ou Barthélemy ; Jacques et Jean, fils de Zébédée et de Salomé ; Lévi, le publicain.

Les cinq autres, choisis tous ensemble au moment du sermon sur la montagne, étaient d'abord ses deux cousins, Jacques le Mineur et Jude, surnommé Lebbée ou Thaddée, fils de Cléophas, frère de saint Joseph, et de Marie, sœur de la sainte Vierge, appelée souvent, dans les évangiles, « l'autre Marie », *altera Maria*, pour la distinguer de la mère du Sauveur ; Thomas et Simon le Zélote, celui-ci appartenant peut-être, si l'on s'en rapporte à son surnom, à cette secte fameuse qui réprimait à main armée les violations de la loi, comme Phinéas, au temps de Moïse (12), et qui devait, aux derniers jours

(8) Matt., ix, 11 ; xxi, 31. (9) Luc, xix, 8.

(10) Deut., xvii, 15. (11) Mat., iv, 18-22.

(12) Num., xxv, 7.

de Jérusalem, remplir la contrée de sang et de ruines. Enfin, seul de la Judée, — tous les autres, à l'instar du Maître, étant de Galilée, — Judas de Kérioth, que les évangélistes désignent souvent par ce surnom sinistre : « le traître, » — *qui fuit traditor*.

Jésus, après avoir passé la nuit entière à prier sur une montagne. — qui doit être le Kourn Hattin des Arabes, que les chrétiens appellent le mont des Béatitudes, — appela auprès de lui ces douze disciples, auxquels il donna le nom d'apôtres, c'est à-dire d'envoyés. Et descendant immédiatement avec eux le penchant de la colline, il vint adresser à la foule, composée d'habitants de la Judée et de Jérusalem, de riverains de la Méditerranée, de Syriens et de Sidonites, ce célèbre sermon connu sous le nom de Sermon sur la montagne, qui résume toute sa doctrine sur la sainteté de la vie chrétienne.

Ne semblait-il pas, en composant à ce moment même le collège apostolique, vouloir convier sans retard les nouveaux élus à devenir les modèles de la perfection morale qu'ils étaient appelés à prêcher au monde ? Saint Luc, en terminant l'analyse de cet admirable discours, fait cette réflexion : « La foule était dans l'admiration de sa doctrine, car il les instruisait comme ayant autorité et non comme leurs scribes et les pharisiens (13). »

Les scribes et les pharisiens, en effet, n'étaient que des interprètes de la loi ; mais lui, le Maître, en était l'auteur, le Fils du Dieu vivant, qui devait dire un jour à ces douze hommes du peuple, devenus ses frères, ses amis, ses mandataires et ses témoins auprès des princes et des peuples : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc et instruisez toutes les nations,

---

(13) Luc, vi, 28-29.



les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit et leur apprenant à garder tout ce que je vous ai ordonné (14). »

C'est ici qu'éclate, dans la disproportion des ouvriers à leur œuvre, la puissance de Dieu qui, au témoignage de saint Paul, « a choisi ce qui est insensé suivant le monde, pour confondre les sages, et ce qui est faible, pour confondre ce qui est fort (15). »

Ces douze hommes devaient s'en aller aux nations, comme des brebis à la gueule des loups, sans bourse, sans besace et sans souliers ; mangeant le pain de l'hospitalité ; prêchant la parole de vie à qui voudrait les entendre, sans autre châtiment aux villes qui la rejetteraient, que de secouer sur elles la poudre de leurs sandales, qui poussera contre elles, au jour du jugement, le cri qui condamnera Sodome et Gomorrhe (16).

Or, qu'étaient ces hommes, en résumé, à l'heure de leur appel, à l'heure même, encore, de l'adieu et de la mort du Maître ? Qu'étaient ces légats du Christ, qui devaient bientôt convertir le monde à sa foi ? Des simples en toute façon, des timides et des rustres ; sans naissance, sans nom, sans lettres et sans culture ; égoïstes, vaniteux, jaloux, ambitieux ; disputant sur les places et les honneurs que le Maître leur donnera dans le royaume qu'il va fonder ; et recourant, deux d'entre eux, à l'entremise de leur mère, pour obtenir de hauts ministères dans le gouvernement que leur cousin est sur le point d'organiser.

L'un d'entre eux, Philippe, cent fois déjà témoin des miracles du Maître, est lent à comprendre comment il va pouvoir nourrir une multitude avec quelques pains-

(14) Matt., xxviii, 18-20. (15) 1 Cor., I, 27-28.

(16) Matt., x, 9-16.

et quelques poissons (17) ; et, après trois ans de son commerce et de son enseignement intimes, la veille même de sa mort, il le prie naïvement de leur faire voir ce Père dont il leur parle sans cesse (18). Un autre, Thomas, au même moment, lui demande quel est ce chemin dont il parle et par où il va s'en aller (19) ; et quelques jours après la résurrection, doutant encore obstinément du récit de ses frères, il ne se rend qu'à l'évidence des plaies, ouvrant leur cicatrice dans les mains et le flanc sacrés du Sauveur (20).

Les trois plus favorisés de sa confiance, Pierre, Jacques et Jean, s'endorment lourdement au moment où leur maître, qui les a presque suppliés de veiller et de prier avec lui, angoisse son agonie dans la transpiration horrible de son sang (21). Tous s'enfuient, au moment où il est livré par le traître à la soldatesque du temple. Pierre, le chef, le futur pasteur de toutes les brebis et de tous les agneaux, le vaillant qui lui a promis fidélité jusqu'à la mort et qui vient de tirer le glaive contre un des hommes qui se sont saisis de sa personne, Pierre le renie trois fois, en présence des questions et des sourires de la valetaille de Caïphe.

Et, comble de l'infamie et de l'inconséquence stupéfiante, un de ces douze, élu par sa sagesse et son amour à l'honneur de sa société intime et de sa mission continuée à travers le monde, un de ces douze le livre à ses ennemis, pour trente sicles d'argent, — 48 francs, — prix légal d'un esclave. Triste exemple de l'empire effroyable de la cupidité sur un cœur sacerdotal ! Triste présage de trahisons semblables qui déshonoreront plus tard les élus du sanctuaire, et des vulgaires soucis

---

(17) Joan., VI, 7. (18) Joan., XIV, 8. (19) Id., XIV, 5.

(20) Id., XX, 25. (21) Matt., XXV, 37-45.

de lucre. qui amoindriront leur zèle avec leur prestige !

Après la résurrection, les yeux de ces hommes sont encore fermés à la lumière qui avait jailli à profusion, pour eux, des leçons de leur Maître. Au cours de ses apparitions, il est obligé de leur reprocher leur incrédulité et leur dureté de cœur, fermant leur esprit à la parole des prophètes qui avaient prédit ces choses et au témoignage de ceux d'entre eux qui l'avaient contemplé revenu d'entre les morts (22).

Voilà les Douze, avant la descente du Saint-Esprit en eux : voilà les fondements de notre foi. Quelle disproportion manifeste entre ce fondement et cette foi ! Mais quelle ressemblance aussi entre ce qu'ils étaient alors et ce que nous sommes nous-mêmes encore trop souvent ! N'allons donc pas jeter la pierre de notre mépris à leur ignorance et à leur faiblesse d'esprit, nous qui, dix-huit siècles après la résurrection du Christ et la descente de son Esprit, sommes souvent encore si lents à croire au mystère et à la certitude de sa permanence au sein de l'œuvre qu'il a fondée et dont nous vivons ! Leur faiblesse, comme la nôtre, est celle de la chair. Or, ce qui fait la force de son œuvre et celle des âmes qu'il engendre, non de la volonté de la chair ni de celle de l'homme, mais de sa volonté à lui, qui est celle de Dieu (23), c'est la promptitude de son Esprit, qui souffle où il veut et quand il veut (24), et qui transforme, d'un jour à l'autre, les vases d'ignominie en vases d'honneur.

C'est ce même Esprit qui dit un jour à Moïse, lui opposant cette objection : « Ah ! Seigneur, je ne suis pas un homme qui ait la parole facile..., car j'ai la bouche et la

(22) Luc, xxiv, 44-45 ; Marc, xvi, 14. (23) Joan., I, 13.

(24) Id., III, 8.

langue embarrassées.» — « Qui a fait la bouche de l'homme, et qui rend muet ou sourd, voyant ou aveugle ? N'est-ce pas moi, l'Éternel ? Va donc, je serai avec ta bouche, et je t'enseignerai ce que tu auras à dire... Je serai avec ta bouche et avec sa bouche, » — celle de son frère Aaron. — « et je vous enseignerai ce que vous aurez à faire (25). »

On ne saurait trop admirer cette unité d'action de Dieu, dans l'œuvre du salut des hommes. A l'origine de l'ancienne Alliance aussi bien que du Testament nouveau, ce sont les mêmes procédés qu'il emploie, les mêmes instruments qu'il utilise ; et Lui qui est tout, prenant dans sa main ces hommes qui ne sont rien, il fait toute chose avec eux et par eux.

Comme il avait rassuré Moïse contre sa propre faiblesse, il dit aux apôtres : « Dans le monde, vous aurez des tribulations : mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde (26). Lorsqu'on vous conduira dans les synagogues, devant les magistrats et les puissances, ne vous inquiétez point de quelle manière vous répondrez, ni de ce que vous direz, car l'Esprit-Saint vous enseignera, à l'heure même, ce qu'il vous faudra dire (27). »

C'est cet Esprit saint qu'il leur enverra de son Père, « cet Esprit de vérité, qui procède du Père (28) ; cet Esprit de vérité, qui leur enseignera toute vérité, car il ne parlera pas de lui-même, mais il parlera tout ce qu'il entendra et leur annoncera tout ce qui devra arriver (29). »

Cet Esprit sera même la forme subsistante et vivante de sa présence en eux et en leurs successeurs, qu'il leur a promise à perpétuité par cette solennelle assurance : « Et voici que je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles (30). »

(25) Exod., iv, 10, ss. (26) Joan., xvi, 33.

(27) Luc, xii, 11-12. (28) Joan., xv, 26. (29) Joan., xvi, 13.

(30) Matt., xxviii, 20.

## II. — LA RÈGLE DE FOI

Nous ne saurions trop prêter d'attention à cette dernière parole de Notre-Seigneur : elle est souverainement importante pour l'intelligence des débuts de l'Eglise.

Rapprochons-la de cette autre, une des dernières qu'il ait adressées à ses apôtres : « Prêchez l'évangile à toute créature, » *Praedicate evangelium omni creaturae* (31).

Ce mandat du Christ à ses légats ne renferme aucune allusion à des livres qu'ils devront écrire, ou interpréter, s'ils les tiennent écrits de la main d'autrui. L'enseignement par la parole, avec l'assistance de Dieu, voilà tout ce que le divin Fondateur commande et promet à ses apôtres. Comme son Père l'a envoyé, il les envoie. Comme il a remis lui-même les péchés des hommes, ils devront les leur remettre, par la vertu du Saint-Esprit. Comme il a prêché la doctrine qu'il tenait de son Père, ils prêcheront la doctrine qu'ils tiennent de Lui ou qu'ils apprendront de son Esprit. Comme, enfin, il a fait des miracles, pour attester la vérité de sa mission, ils en feront eux-mêmes, pour attester la vérité de leur mission et de la doctrine qu'ils prêcheront. Bien plus, les croyants qu'ils auront conquis à leur doctrine, feront eux-mêmes des miracles : chassant les démons au nom de Jésus, parlant des langues nouvelles, buvant sans dommage des breuvages empoisonnés et guérissant des malades, en leur imposant les mains (32).

Toutes ces paroles sont dans l'Evangile. Dans l'Evangile aussi, au dernier verset du récit de saint Marc, je lis ces mots, qui résument l'œuvre des Douze : « Etant partis, ils prêchèrent partout, avec l'assistance du Sei

---

(31) Marc., XVI, 15. (32) Marc, XVI, 17-18.

gneur qui confirmait leurs paroles par les signes qui l'accompagnaient (33).»

Il y a, au premier chapitre de l'évangile de saint Luc, une autre parole bien significative, et qui indique la part des écritures sacrées dans l'œuvre de l'établissement de l'Eglise et dans son enseignement primitif. Saint Luc, disciple de saint Paul et compagnon de son apostolat, dit à l'illustre Théophile, à qui il adresse son évangile : « J'ai cru, moi aussi, après m'être diligemment informé de toute chose, depuis le commencement, devoir en écrire par ordre toute l'histoire, afin que tu connaisses la vérité de tout ce dont tu as été instruit (34).»

Ce qui laisse entendre clairement que ce fidèle avait d'abord appris par la prédication apostolique ce que saint Luc lui répète après une sérieuse vérification des actions et des paroles du Sauveur.

Les apôtres, en effet, n'ont pas agi autrement que leur Maître, qui n'a pas écrit, mais qui a prêché et fait des miracles, pour établir la divinité de sa mission et de sa doctrine.

Sur seize apôtres, — j'ajoute aux Douze saint Paul, appelé à l'apostolat par une voie extraordinaire, saint Marc, saint Luc et saint Barnabé, disciples des apôtres et compagnons de leurs travaux, — sur ces seize apôtres, six seulement ont écrit sous l'inspiration de l'Esprit saint. Parmi ces écrits, les quatre Evangiles rapportent sans presque aucun commentaire les paroles et la doctrine du Maître. Les Actes de saint Luc renferment l'histoire des premiers travaux apostoliques. Les épîtres de saint Pierre, de saint Paul, de saint Jude et de saint Jean, aussi bien que l'Apocalypse, écrits plusieurs années après leurs premières prédications, contiennent

---

(33) Marc, xvi, 20. (34) Luc, i, 3-4.

une part de doctrine, — personnelle dans sa forme, divine dans son fond, — qui n'est que la répétition ou le développement de leur enseignement oral ; ce qui suppose nécessairement, — si nous croyons ces écrits vrais, à raison de leur inspiration, — que leur enseignement a été vrai d'abord et avant tout, lorsqu'ils le donnaient de vive voix avec l'assistance du Saint-Esprit, que leur Maître leur avait promise.

D'où cette conclusion qui s'impose, que cette assistance de l'Esprit saint doit persévérer dans l'Eglise de Jésus-Christ, pour maintenir toujours la conformité de son enseignement avec celui du Christ et des apôtres ; et que la même assistance doit lui être également assurée, pour interpréter les textes sacrés dans leur harmonie avec l'enseignement oral des apôtres, transmis par la tradition. Or, cette assistance spéciale de l'Esprit saint, considérée dans son résultat, s'appelle, en langage théologique, l'infaillibilité doctrinale de l'Eglise. Si nous ne l'admettons pas et si, ne l'admettant point, nous prétendons vouloir rester les disciples de Jésus-Christ, il ne nous reste plus qu'à choisir notre siège et notre asile sur un de ces radeaux innombrables, bâtis avec des fragments disjointes du texte sacré, sur lesquels la prétendue Réforme a embarqué ses adeptes, pour les pousser au hasard vers les rives de l'éternité, au gré du vent de toutes les passions, au caprice des fantaisies du libre examen, entraîné, fatalement vers le maelstrom de l'incrédulité totale, où court toute embarcation qui ose soustraire sa voile et son gouvernail à la main du pilote à qui le Christ a confié la direction de l'Arche du salut.

G. BOURASSA.

(A suivre.)

---

## A PROPOS DES ODD-FELLOWS

L'article qui suit paraissait dans "The Review" de  
St. Louis, Mo., le 14 mars dernier

### The probable origin of a recent canard

WE think we know now how the canard originated that members of the Odd Fellows and other forbidden lodges might be given Christian burial, even if they did not repent before their death.

The Roman *Vox Urbis* (Vol. II, No. 3) informs us in its rubric *Acta Sanctae Sedis*, that a letter was recently sent by the Propaganda to the Bishop of Valleyfield (*Episcopo Campivallensi* — we suppose that means the Bishop of Valleyfield, Canada) wherein the rule concerning the administration of the sacraments and the granting of a Christian burial to the members of forbidden societies, among them the Odd Fellows, is reconfirmed. This rule is: The members of such societies, if notorious (*si sint notorii*), can not receive the sacraments, nor Christian obsequies or burial, unless they have been reconciled to God and the Church by absolution, after having duly retracted and withdrawn. But if, in case where one is overtaken by death before making the retraction in the proper way, he has given unmistakable signs of penitence and devotion, then he may be allowed a Christian burial, however without ecclesiastical pomp or solemn obsequies.

We are surprised the Bishop of Valleyfield did not publish this document in view of the grave misrepresentations of the secular and even a portion of the Catholic press.

ARNOUL GREBAN.



### Lettre à l'éditeur de "The review"

M. ARTHUR PREUSS,  
 Editeur de *The Review*,  
 Saint-Louis, Missouri.

Cher Monsieur,

Sous ce titre : *The probable origin of a recent canard*, dans votre numéro du 14 mars courant, un M. Arnoul Greban, ayant parlé d'une lettre écrite par la Propagande à l'évêque de Valleyfield, conclut ainsi : *We are surprised the Bishop of Valleyfield did not publish this document, in view of the grave misrepresentations of the secular and even a portion of the catholic press.*

Cette accusation est grave, et tombe complètement à faux, attendu que Monseigneur l'évêque de Valleyfield a réellement publié cette lettre aussitôt qu'il l'eût reçue. Elle porte en effet la date du 10 mai 1898, et se trouve dans la *Revue ecclésiastique* de Valleyfield, numéro du 15 juin 1898. Cette revue est l'organe officiel du diocèse, et donne régulièrement les décrets du Saint-Siège.

De plus, la lettre de la Propagande a été aussitôt reproduite de la *Revue ecclésiastique*, dans les principales revues de ce genre, aux Etats-Unis, en France, en Belgique et en Italie. Vous la trouverez dans l'*American ecclesiastical review*, l'*Ami du clergé*, la *Nouvelle revue théologique*, les *Analecta*, et finalement dans l'*Annuaire pontifical catholique* ; j'ose même dire que depuis longtemps, elle est connue de tous les évêques et dans tous les séminaires du Canada et des Etats Unis.

Dans l'espoir que vous voudrez bien rétablir les faits sous leur vrai jour, dans votre plus prochaine livraison, et vous demandant cet acte de justice au nom même de Monseigneur l'évêque de Valleyfield, je me souscris,

Cher Monsieur,

Votre très dévoué serviteur,

J. C. ALLARD, ptre, *Secrétaire*.

Dans son numéro du 24 mars, *The Review*, sous les initiales de son directeur, a fait de très bonne grâce la correction demandée.

## LES SEMINAIRES

---

(Suite)

LES collèges-séminaires de la province de Québec ont été, comme tous les séminaires de France et d'Italie, établis en conformité avec le décret *Tridentin*. Il ont comme eux ce double caractère d'être une création de l'Eglise, et d'avoir été fondés très spécialement, sinon exclusivement, en vue de recruter le clergé et de former, par une éducation appropriée, les aspirants au sacerdoce. Pour s'en convaincre, il suffit de relire quelques extraits des lettres épiscopales érigeant ces diverses maisons et leur donnant l'existence canonique.

---

### SÉMINAIRE DE QUÉBEC

---

**Patentes établissant le séminaire et le clergé de Québec 1663**

A tous ceux qui les présentes lettres verront, salut.

Les saints conciles et ceux de Trente particulièrement, pour remettre efficacement la discipline ecclésiastique dans sa première vigueur, n'ont rien trouvé de plus utile que d'ordonner le rétablissement de l'usage ancien des séminaires, où l'on instruit les clercs dans les vertus et les sciences convenables à leur état. L'excellence de ce décret s'est fait voir par une expérience toute sensible, puisque le grand SAINT CHARLES DE BORROMÉE qui l'exécuta le premier, bientôt après ce concile, et plusieurs évêques qui ont suivi son exemple, ont commencé de

redonner au clergé sa première splendeur, particulièrement en France ; ce moyen si efficace pour reformer la conduite ecclésiastique dans les lieux où elle s'était affaiblie, nous a fait juger qu'il ne serait pas moins utile pour l'introduire où elle n'est pas encore, qu'il l'a été dans les premiers siècles du christianisme ; A ces causes, considérant qu'il a plû à la Divine Providence de nous charger de l'Eglise naissante du Canada dit la Nouvelle-France ; et qu'il est d'une extrême importance dans ses commencements de donner au clergé la meilleure forme qui se pourra pour perfectionner des ouvriers, et les rendre capables de cultiver cette nouvelle vigne du Seigneur, en vertu de l'autorité qui nous a été commise, nous avons érigé et érigeons dès à présent, et à perpétuité, un séminaire pour servir de clergé à cette nouvelle Eglise, qui sera conduit et gouverné par les supérieurs que nous ou les successeurs évêques de la Nouvelle-France y établiront, en suivant les règlements que nous dresserons à cet effet ; dans lequel on élèvera et formera les jeunes clercs qui paraîtront propres au service de Dieu, et auxquels, à cette fin, on enseignera la manière de bien administrer les sacrements, la méthode de catéchiser et prêcher apostoliquement, la théologie morale, les cérémonies, le plain-chant grégorien, et autres choses appartenant au devoir d'un ecclésiastique

---

#### Mémoire sur le diocèse de Québec 1794

Depuis 1764, le séminaire s'est trouvé forcé, par les malheurs des temps, d'ajouter à ses autres fonctions celle d'enseigner dans son enceinte les humanités, la rhétorique et la philosophie. Un ou deux membres de la maison sont professeurs des principales classes. Les autres sont régentés par de jeunes séminaristes, obligés

de donner à cette occupation une partie du temps destiné à leurs études ecclésiastiques. Sous ce point de vue, les classes sont à charge au diocèse ; mais c'est un mal nécessaire.

---

## SÉMINAIRE DE MONTREAL

---

### Mémoire sur le diocèse de Québec, 1794

Un prêtre du séminaire de Montréal éleva en 1773 une espèce de collège, où l'on commença dès lors à enseigner les humanités et la rhétorique. Depuis 1783, il s'y est établi une chaire de philosophie, et une école de langue anglaise qui est tellement accréditée, qu'elle a fait tomber presque toutes les écoles protestantes de la ville, où les enfants catholiques couraient auparavant ; chose infiniment intéressante pour la religion. C'est dans la même vue de procurer à un certain nombre d'enfants la connaissance de cette langue, sans les exposer à perdre la foi, que l'évêque actuel entretient à ses frais dans la ville épiscopale, une école anglaise, où les enfants sont admis gratuitement et fournis de livres.

Le collège de Montréal se soutient depuis 21 ans quoiqu'il n'ait aucune existence légale.

Le Principal qui le dirige est un prêtre du séminaire. Trois des derniers Sulpiciens arrivés d'Europe viennent d'y être placés en qualités de régents.

---

---

**SEMINAIRE DE NICOLET**

---

**Mandement de Monseigneur l'Evêque de Québec sur  
son voyage d'Europe 1822**

Avant tout, nous avons à vous apprendre qu'un des motifs de notre passage en Angleterre, était de procurer de la stabilité à un Petit Séminaire naissant que nous avons trouvé dans la paroisse de Saint-Jean de Nicolet, et qui, dès le commencement de notre épiscopat, était devenu l'objet d'une sollicitude toute particulière. Une requête transmise à ce sujet au gouvernement en Angleterre, dans l'automne de 1817, était demeurée sans réponse. Rendu sur les lieux, nous renouvelâmes nos instances auprès des ministres de Sa Majesté, et c'est en conséquence de leurs ordres, que Son Excellence le Gouverneur en chef a fait expédier, au nom du roi et sous le grand sceau de la Province, des lettres patentes d'amortissement en date du 10 décembre 1821, conçues dans les termes les plus amples et les plus satisfaisants, qui donnent à ce séminaire une existence légale et en confient l'administration à une corporation ecclésiastique telle que nous l'avions nous-même désignée.

Un établissement de ce genre ajouté à ceux qui existent déjà en ce pays, n'est point du tout une chose indifférente aux yeux de la religion. Il n'est donc aucun de vous, nos très chers frères, qui ne doive bénir Dieu du succès d'une entreprise qui nous a causé, à la vérité beaucoup de soins et de peines, mais qui enfin a complètement rempli nos espérances. Au moyen de ces lettres patentes, les personnes zélées pour l'éducation ecclésiastique peuvent hardiment donner et léguer meubles et immeubles au séminaire de Nicolet, sans crainte d'être

frustrées dans leurs intentions, avantages qu'elles n'avaient pas auparavant ; d'où il a résulté que, depuis 1806, cet établissement ne s'est soutenu et agrandi que par des aumônes, par nos épargnes et par les libéralités d'une partie de notre clergé, que nous prions d'en recevoir ici nos remerciements les plus sincères.

---

### SÉMINAIRE DE SAINTE-THÉRÈSE

---

**Circulaire au clergé du diocèse de Montréal, le 5 janvier 1842**

Je vous adresse, avec la présente, un mandement dans lequel j'invite tous vos paroissiens à s'enrôler dans les associations de tempérance et de charité, que j'ai cru devoir former, pour vous aider à détruire le vice de l'ivrognerie et à établir le règne de la charité dans vos paroisses. Je suis bien persuadé que vous ferez tous vos efforts pour faire prospérer ces œuvres diocésaines ; et j'espère que Dieu couronnera vos travaux par un heureux succès. Je profite de l'occasion pour vous donner diverses informations et m'entendre avec vous pour l'exécution de certains projets qui, étant de nature à contribuer au bien général du diocèse, ne manqueront pas par là même de vous intéresser. Je viens d'établir un petit séminaire à Sainte-Thérèse, sur le plan tracé par le saint concile de Trente (Sess. xxiii, c. xviii) dont j'ai suivi scrupuleusement les dispositions. J'ai l'espérance que cet établissement, qui est en tout conforme à l'esprit de l'Eglise, sera ici comme ailleurs une pépinière de bons prêtres, en alimentant le grand séminaire qui déjà promet beaucoup pour l'avenir. Quoique le concile autorise l'évêque à établir une sorte de taxe sur tous les biens

ecclésiastiques de son diocèse pour fonder et doter son petit séminaire, je suis bien éloigné de vouloir me prévaloir de ce privilège, parce que votre bonne volonté à seconder toutes les œuvres que je puis vous recommander, me suffit, et que je serais toujours assuré de vous trouver au besoin, surtout quand il sera question d'un établissement aussi vital pour nous que l'est celui-ci. La cérémonie de l'établissement de ce petit séminaire se fera le 21 courant, vers les 9 heures du matin, à Sainte-Thérèse. Veuillez bien recommander à Dieu cette importante affaire. Ceux qui pourront y aller seront les bienvenus.

---

### SÉMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

---

**Mandement de Mgr l'évêque de Montréal pour instituer canoniquement le séminaire de Saint-Hyacinthe, 13 juin 1842**

Voici les principales raisons qui Nous ont porté à instituer canoniquement un pareil établissement : 1o Nous voulons favoriser la vocation de ceux des membres de notre clergé qui se sentent de l'attrait pour vivre en communauté, et s'y dévouer à l'œuvre si sublime de l'éducation. 2o Nous leur ouvrons pour cela cet asile, afin que, délivrés de toutes les peines et agitations inséparables de l'exercice du ministère curial, ils aient tout le temps, en travaillant à leur sanctification personnelle, de se préparer dans la retraite et le silence, à bien s'acquitter de l'œuvre si importante qui leur est confiée, savoir : celle de former aux sciences et aux vertus de bons sujets pour toutes les classes de la société. 3o En établissant un corps de professeurs qui seront attachés à cet établissement, Nous assurons à la jeunesse l'objet

de notre plus tendre sollicitude, le précieux avantage de pouvoir compter sur des maîtres habiles et expérimentés dans le grand art, l'art des arts, celui de gouverner les âmes et les bien diriger dans les voies de la science sacrée et profane. Nous préparons par cette institution une pépinière de bons et fervents ecclésiastiques pour alimenter notre grand séminaire, et recruter avec succès le clergé qui succombe sous le poids du laborieux ministère qu'il exerce avec tant de fruits et de bénédictions. 4o Nous procurons à tous ceux qui se destinent au service des saints autels l'avantage si précieux de pouvoir, dans un grand séminaire, s'appliquer sans distraction, pendant tout le temps de leur cléricature, à l'étude des sciences propres à l'état saint qu'ils ont embrassé, tout en s'exerçant à la pratique des vertus sacerdotales. 5o Nous ménageons à tous les jeunes gens que la divine Providence appelle aux diverses professions qui partagent la société humaine, des moyens sûrs de se préparer à les bien remplir. Nous avons la ferme confiance qu'après avoir été bien formés dans cette maison, ils répandront dans le monde la bonne odeur de toutes les vertus chrétiennes ; et qu'au lieu de s'y corrompre, ils auront le bonheur de sanctifier par leurs bons exemples ceux avec qui ils auront à vivre.

---

### SÉMINAIRE DE RIMOUSKI

---

Lettre pastorale de Mgr Langevin du 13 juin 1867

Notre vénérable archevêque, ainsi que son digne coadjuteur, nos très chers frères, dans la prévision de l'établissement d'un évêché à Saint Germain de Rimous-



ki, y a favorisé de toute manière la fondation d'un collège. Dès le 7 février 1854, à la demande de monsieur le curé Tanguay, monseigneur Turgeon permettait d'employer à cette fin l'ancienne église, aussitôt que la nouvelle serait construite ; puis, le 6 août 1862, la fabrique de Saint-Germain était autorisée, sur la réquisition de monsieur le curé Lapointe, à donner effet à cette résolution. Par le zèle et les soins de ce regretté curé et de messieurs Lahaye et Potvin, cette maison s'est donc fondée et affermie en dépit de l'opposition de plusieurs et de l'indifférence d'un plus grand nombre, mais en revanche avec l'aide généreuse d'amis dévoués tant dans le clergé que parmi les laïques. Depuis un an particulièrement, monseigneur l'Evêque de Tloa a appelé quatre prêtres et quatre ecclésiastiques à se partager l'enseignement. Sous leur direction, les études s'y complètent de plus en plus et aujourd'hui ce collège renferme à peu près toutes les classes. On compte en ce moment dans l'institution 22 élèves au cours classique, 53 au cours commercial, industriel, et agricole, et 47 dans l'école préparatoire.

Mais, nos très chers frères, vous le comprenez facilement, ce ne sont là que de faibles commencements ; ce n'est qu'au moyen de privations réelles, d'une gêne incroyable que le procureur a pu jusqu'à présent soutenir l'établissement, encore est-il en dette. Les pensions sont extrêmement modiques, elles se payent en grande partie en effets et assez mal ; la maison n'est point terminée, elle est bien froide et elle est déjà trop étroite pour les besoins. Que sera-ce quand le nombre des élèves aura doublé, qu'un grand séminaire y aura été ajouté, qu'il faudra trouver un local pour une bibliothèque, un cabinet de physique, des musées, etc ?

---

**SÉMINAIRE DES TROIS-RIVIÈRES**

Lettre de Mgr Lafèche. 1874

En conséquence ils (les membres de la corporation du collège), Nous ont adressé une requête à cet effet en novembre dernier, dans laquelle ils Nous ont exposé entr'autres choses :

1o Que l'intention des fondateurs du collège des Trois-Rivières, et celle de tous leurs successeurs dans l'administration de cet établissement jusqu'à ce jour, avait été de fonder un collège qui fût entièrement dépendant de l'autorité ecclésiastique, comme le sont les autres institutions du même genre dans le pays.

2o Que grâce à la protection que leur avait accordée Notre vénéré prédécesseur, et au concours généreux des citoyens et des amis de la haute éducation dans le diocèse, ils avaient réussi à mettre cette institution sur une base qui semble assurer son avenir, en faisant l'acquisition d'un vaste terrain au centre même de la ville, sur lequel est en construction un édifice tout à fait en rapport par ses proportions avec les développements et les besoins de cette institution.

3o Qu'ils étaient d'opinion que l'érection de ce collège en séminaire ne manquerait pas de donner une nouvelle impulsion à cette institution, en lui donnant la nature et le caractère d'un établissement ecclésiastique et diocésain, que ses fondateurs avaient toujours eu en vue.

4o Qu'enfin le moment leur semblait arrivé de le mettre entièrement sous le contrôle et la direction de l'autorité diocésaine ; et qu'ils Nous priaient en conséquence de vouloir bien l'accepter, et de lui donner telle

organisation que Nous jugerions convenable, pour en faire un séminaire diocésain, conformément aux règles de l'Eglise, tout en continuant d'y donner l'enseignement collégial.

Ils s'offraient en même temps à faire les démarches nécessaires auprès de la législature pour en obtenir les modifications que cette transformation pourrait nécessiter à leur charte d'incorporation.

Dans une circonstance aussi importante, Nous avons eu recours aux lumières du conseil diocésain, et Nous lui avons soumis cette requête. Après un examen attentif de cette grave question, il fut unanimement reconnu qu'il était avantageux pour le diocèse d'accepter cette offre, et de faire droit à une demande qui avait pour but de lui assurer l'immense bienfait d'un Grand Séminaire.

En conséquence, après avoir imploré les lumières de l'Esprit-Saint, et mûrement examiné le tout devant Dieu, et de l'avis unanime de Nos conseillers, Nous avons donné régulièrement le décret d'érection canonique du collège des Trois Rivières en Séminaire diocésain, tel que Nous le portons aujourd'hui à votre connaissance par la lecture qui vous en sera donnée après celle de cette lettre.

---

### SÉMINAIRE DE SHERBROOKE

---

**Lettre de Mgr Racine, premier évêque de Sherbrooke 1875**

Mais par quels moyens obtenir une fin aussi noble et aussi sainte ?

Par l'institution des séminaires dans lesquels se forment de saints prêtres, qui, comme le sel de la terre, et

comme la lumière du monde, éclaireront l'Église et en conserveront la pureté.

Vous le voyez, nos très chers frères, l'institution d'un séminaire dans la ville épiscopale de Sherbrooke est l'œuvre la plus utile et la plus nécessaire pour le diocèse ; l'œuvre première entre toutes les œuvres que votre évêque, avec le secours de Dieu doit s'efforcer de mener à bonne fin.

Cette œuvre n'intéresse pas seulement la ville de Sherbrooke, elle importe à toutes les paroisses du diocèse, puisqu'il s'agit de procurer la gloire de Dieu, et le salut du prochain. Si donc vous n'êtes pas insensibles à l'honneur de Dieu et au bien spirituel de vos frères, si vous consultez vos propres intérêts, vous viendrez généreusement dans la mesure de vos forces, au secours de votre évêque pour l'aider à fonder un séminaire dont le diocèse naissant de Sherbrooke a un besoin si pressant.

Et comment pourrions-nous avec nos seules ressources, réussir à effectuer les constructions nécessaires à l'établissement d'un séminaire, lorsque dès notre arrivée au milieu de vous, nous nous trouvons chargé d'une dette considérable pour l'église cathédrale, dette qui s'élève à la somme de quatre mille cent quatre-vingt cinq piastres. Il nous faut donc trouver un mode à la fois efficace et peu onéreux de prélever les fonds nécessaires. Après avoir consulté les membres de notre conseil et les membres du clergé que nous avons eu le bonheur de rencontrer, nous nous sommes déterminé à demander cinq centins par âme chaque année, pour nous aider à la fondation du séminaire.

Déjà, en 1854, Mgr J.-C. Prince, de vénérable mémoire, érigeait à Sherbrooke un collège commercial et industriel ; ce collège fut dirigé par des ecclésiastiques du séminaire de Saint-Hyacinthe jusqu'en 1863. Nous nous

proposons d'agrandir d'au moins soixante pieds le collège actuel et de le mettre sous la direction de prêtres et d'ecclésiastiques. Tout le diocèse et en particulier la ville de Sherbrooke ont un grand besoin d'un collège commercial et industriel, consacré à l'enseignement des enfants et des jeunes gens qui se destinent au commerce et à l'industrie. C'est par cette institution que nous voulons commencer et que, avec la grâce de Dieu, nous ouvrirons au commencement de septembre prochain. Et dès que les enfants auront terminé leur cours au collège, nous commencerons les classes du séminaire que nous placerons sous la protection de saint Charles Borromée.

Telle est, nos très chers frères, la résolution que nous avons prise pour rencontrer le vœu général qui demande des études fortes et sérieuses pour le commerce et l'industrie, et dans le but surtout de choisir et de préparer des sujets qui puissent un jour servir l'Eglise naissante de Sherbrooke.

C'est dans ce séminaire de Saint-Charles Borromée que les jeunes gens dont on aura éprouvé le mérite seront cultivés, comme de jeunes plantes dans la maison de Dieu. C'est là qu'on formera de jeunes ecclésiastiques à servir l'Eglise dans l'esprit de pauvreté, de patience et de renoncement. Enfin c'est dans ce séminaire qu'on leur fera acquérir toutes les connaissances nécessaires, qu'ils feront une espèce d'apprentissage des différents ministères auxquels ils doivent être employés.

Quel secours pour le nouveau diocèse de Sherbrooke ! Et sans cette ressource, que peut faire celui qui, malgré son indignité a été appelé à gouverner cette église naissante ? Que pourra-t-il faire pour sauver les âmes confiées à sa sollicitude, et si exposées au pouvoir et à la fureur du loup ravissant ?

C'est donc à votre charité que je m'adresse. Mais il ne s'agit pas ici de la charité qui vous oblige à secourir les pauvres, il s'agit de cette charité qui vous engage, par un devoir encore plus sacré et plus inviolable, à contribuer à répandre au dehors le don de la foi, à la réveiller et à la fortifier dans les cœurs.

(A suivre.)

## LES REPAS CHEZ LES ANCIENS

Matt., XXVI, 20

**V**ESPERE autem facto, discumbabat cum duodecim discipulis suis.

« Le soir étant venu, il se mit à table avec ses douze disciples. »

Les anciens prenaient leurs repas à demi couchés sur des lits, appuyés sur les coudes à la hauteur de la table. Les convives ainsi placés les uns à côtés des autres, avaient la tête au-dessus de la table et les pieds étendus en dehors. Cette posture est exprimée par le verbe *accumbere*, ou *accubare*, qu'on retrouve dans l'Évangile toutes les fois qu'il est question d'un repas.

Ceci explique la manière dont Marie Magdeleine s'approche de Jésus pour laver ses pieds, les essuyer de ses cheveux, et les oindre de parfums. « Or un pharisien pieux ayant prié Jésus de manger chez lui, il entra dans sa maison et se mit (se coucha) à table. Aussitôt une femme pécheresse de la ville ayant su qu'il était à table, y apporta un vase d'albâtre plein d'huile de parfum, et se tenant derrière lui, à ses pieds, elle commença à les arroser de ses larmes, et elle les essuyait avec ses cheveux, les baisait et les embaumait de ce parfum. »

## LES FRÈRES DE JÉSUS

---

Matt., XII. 48-60.

**M**ATTHÉUS eo loquente ad turbas, ecce mater ejus et fratres stabant foris, quaerentas loqui ei. Dixit ei quidam : Ecce mater tua et fratres tui foris stant, quaerentes te. At ipse respondens dicenti sibi, ait : quae est mater mea et qui sunt fratres mei. Et extendens manum in discipulos suos, dixit : Ecce mater mea, et fratres mei. Quicumque enim fecerit voluntatem Patris mei, qui in coelis est, ipse meus frater, et soror, et mater est.

« Lorsqu'il parlait encore au peuple, sa mère et ses frères qui étaient dehors demandaient à lui parler. Et quelqu'un lui dit : Voilà votre mère et vos frères qui sont dehors et qui vous demandent. Mais lui s'adressant à celui qui lui parlait, lui dit : Qui est ma mère, et qui sont mes frères ? Et étendant la main vers ses disciples : Voici, dit-il, ma mère et mes frères. Car quiconque fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux, celui-là est mon frère, ma sœur et ma mère. »

QUESTION. — Qui sont appelés ici les frères de Jésus ?

RÉPONSE. — Il est évident qu'il ne s'agit pas de frères propres, tel que nous entendons généralement ce mot. Jésus, fils unique de Marie, vierge et mère, avait pour père nourricier Joseph, vierge lui-même. La tradition est unanime sur ce point qui fait partie de l'enseignement de l'Eglise.

Chez les Juifs c'était un usage courant de donner le nom de frères aux consanguins à tous les degrés collatéraux. L'Evangile désigne donc ici des proches parents oncles ou cousins ; frères de Jacob père de Joseph, ou d'Anne, mère de Marie, ou leurs enfants ; par exemple

Cléophas était le propre frère de Joseph ; c'est l'explication donnée par saint Jérôme, saint Isidore, saint Bède, et autres. Ce même titre de frères a, surtout depuis Jésus-Christ, reçu une bien plus grande extension. Il s'applique non seulement aux enfants nés de mêmes parents, comme Jacques et Jean, Simon et André, ou aux consanguins à un degré quelconque, mais encore aux citoyens d'une même ville, d'un même pays. Jésus-Christ appelle les apôtres des frères et il veut qu'ils se traitent comme tels (Luc, xxii). Tous ses disciples doivent être frères entre eux ; et les apôtres établirent l'usage qui s'est conservé jusqu'à nous d'appeler tous les hommes des frères, comme ils le sont en effet par l'origine, la nature, la rédemption et la fin dernière.

## LES SAMARITAINS

Sur ce passage de saint Jean, IV, 9

**ICIT** *ergo ei mulier illa Samaritana : Quomodo tu Judacus cum sis bibere a me poscis quae sum mulier Samaritana ? Non enim contuntur Judaei Samaritanis.*

Mais cette femme Samaritaine lui dit : « Comment, vous qui êtes Juif, me demandez-vous à boire, moi qui suis Samaritaine ? Car les Juifs n'ont point de commerce avec les samaritains. »

QUESTION : Qu'étaient les Samaritains ?

RÉPONSE : Samarie est une ville de Palestine, située à mi-chemin entre Jérusalem et Nazareth ; le pays de Samarie sépare la Judée de la Galilée. Samarie fut prise en 718 avant Jésus-Christ par Salmanazar qui en



transporta les habitants en captivité au delà de l'Euphrate et les remplaça par des colons assyriens. Cette ville passa plus tard par bien des péripéties. Mais jusqu'au temps de Notre-Seigneur elle renferma un mélange d'étrangers et d'idolâtres, presque toujours en guerre avec la Judée proprement dite. Entre les deux peuples, divisés par une aversion profonde, il n'y avait aucun commerce.

Quand Juda était en prospérité, les Samaritains voulaient passer pour Juifs parce qu'ils occupaient le territoire d'une tribu, celle d'Ephraïm ; parce qu'ils étaient mêlés avec des juifs restés ou revenus dans leur patrie, et aussi parce qu'ils adoraient le Dieu d'Israël tout en conservant leurs idoles assyriennes. (IV Rois, xvii).

La samaritaine parle à Jésus de Jacob, *notre père*, c'est-à-dire le père des Samaritains qui avait creusé et leur avait légué ce puits près duquel se trouvait le Sauveur.

Pour éviter de monter à Jérusalem aux grandes solennités légales, ils s'étaient construit un temple sur le Mont Garizim où ils observaient des rites analogues à ceux de la ville sainte.

Nous voyons dans l'Évangile que Jésus s'étant mis en route pour aller célébrer la Pâque à Jérusalem, envoya devant lui des messagers qui entrèrent à Samarie et voulurent y préparer un logis. Mais les samaritains ne voulurent point le recevoir, parce qu'il paraissait se diriger vers Jérusalem...

Aux yeux des juifs, les samaritains étaient des hérétiques, des schismatiques, des apostats, qu'ils poursuivaient d'une haine implacable, avec lesquels ils ne devaient entretenir aucun rapport, évitant même de boire ou de manger avec les mêmes ustensiles : *non contuntur*.

Jésus avait guéri dix lépreux. Un seul revint se jeter

à ses pieds, le visage contre terre, pour lui rendre grâces, et celui-là était samaritain. Alors Jésus dit : « Tous les dix n'ont-ils pas été guéris ? où sont donc les neuf autres ? Il ne s'en est point trouvé qui soit revenu, et qui ait rendu gloire à Dieu, sinon cet étranger. »

C'était même une injure très grave que d'appeler un juif samaritain ; et pour outrager Jésus qui vient de leur parler sévèrement, les juifs veulent le faire passer pour transfuge et lui disent : « Maintenant nous dirons avec vérité que tu es samaritain, et possédé du démon. »

Notre-Seigneur veut promulguer et faire comprendre la nouvelle loi de l'amour du prochain, qui doit s'étendre jusqu'aux ennemis eux-mêmes ; et dans une parabole à cet effet, il met en scène un samaritain qui secourt un malheureux juif, assailli par des brigands sur la route de Jéricho à Jérusalem ; dépouillé et laissé à demi mort le long du chemin, il est aperçu par un prêtre et un lévite juifs qui passent outre sans s'émouvoir ni le secourir.

Le samaritain, pris de pitié, s'approche de cet homme, panse ses plaies, le charge sur son cheval et le mène dans une hôtellerie où il eut soin de lui, et le lendemain il tire deux deniers qu'il donna à l'hôte et lui dit : « Ayez soin de cet homme, et tout ce que vous dépensez de plus je vous le rendrai à mon retour. »

Le Sauveur ajoute : « Lequel de ces trois vous semble-t-il avoir été le prochain de celui qui tomba entre les mains des voleurs ? »

Le docteur lui répondit : « Celui qui a exercé la miséricorde envers lui. »

« Allez donc, lui dit Jésus, et faites de même. »

## CAPHARNAUM

**L**A ville de Capharnaüm était située sur les bords du lac de Genézareth, aux confins des tribus de Zabulon et de Nephtalie, et appelée maritime.

Elle n'est pas nommée une seule fois dans l'ancien Testament ; mais mentionnée à maintes reprises dans les évangiles. C'était la métropole commerciale de toute la Galilée. Ses richesses immenses en faisaient le rendez-vous des jouisseurs. Le vice y était grand.

Jésus-Christ y prêcha souvent la pénitence, et y fit plusieurs miracles. entre autres, la guérison d'un paralytique, de deux aveugles, et d'un muet. Il y guérit pareillement le serviteur de Centurion, l'hémorroïsse et la fille de Jaïre.

Tous ces prodiges ne suffirent pas cependant à abattre l'orgueil, à diminuer les fautes ni les vices des habitants et Jésus-Christ lança contre eux cet anathème :

« *Et tu Capharnaüm (Matt. 11).*

Et toi Capharnaüm, t'élèveras-tu toujours jusqu'au ciel ? tu seras abaissée jusqu'au fond des enfers, parce que si les merveilles qui ont été faites au milieu de toi avaient été faites dans Sodome, elle subsisterait peut-être encore aujourd'hui. C'est pourquoi je te déclare qu'au jour du jugement, le pays de Sodome sera traité moins rigoureusement que toi. »

## OBITUAIRE

A Paris, Son Excellence le nonce apostolique, Mgr Clari, archevêque-évêque de Viterbe, décédé le 10 mars.

A Bruxelles (Belgique), R. P. Catulle, C. SS. R., ancien visiteur de la vice-province du Canada, ancien curé de Sainte-Anne à Montréal, décédé le 25 mars.

## DECRETS ET SOLUTIONS

### ABSOUTE

Q. — 1o Le v. *Requiescat in pace*, à la fin de l'absoute, doit-il être chanté par le célébrant ou par les chantes ?

R. — Celebrans dicit : *Requiem aeternam dona ei domine* (R. et lux perpetua luceat ei) ; et dicto per cantores *Requiescat in pace* (et R. Amen), redit ad sacristiam. (Ritus celebrandi missam ; initio missalis, XIII, 4).

Ipse Episcopus dicit : *Requiem aeternam, etc.*, demum duo cantores dicant : *Requiescant in pace, etc.* (Coerem. Episc., l. 2, cap. XI, 22).

Q. — 2o A un service anniversaire, ou tout autre service avec absoute, corps non présent, doit-on terminer l'absoute comme à un service corps présent, par ces mots : *Anima ejus, et animae, etc.*, et réciter le *De profundis*, en revenant à la sacristie, ou doit-on ne rien ajouter après le chant du *Requiescat in pace* ?

R. — 1o Le v. *Anima ejus... (eorum), etc.*, doit être certainement dit à la fin des prières de l'enterrement (Rituel, Exeq. Ordo, no 15).

2o Il doit être certainement omis à la fin de l'absoute, le 2 novembre (et sans doute, quand elle est célébrée pour les défunts en général).

3o Faut-il l'ajouter à l'absoute qui se fait dans tous les autres cas (le 3e, 7e, 30e jour, l'anniversaire, un jour quelconque) ? — Le Missel et le Cér. des Ev. (*loc. supra cit.*) n'en font pas mention, non plus que le Rituel (cap. 5 : *de off. fac. in exseq., absente corp., etc.*) ; d'où l'on est porté à conclure qu'il faut l'omettre ; — toutefois on cite en faveur de cette addition un ou deux décrets de la S. Cong. des Rites. (De

Herd, t. 3, etc.) ; mais le sens en est assez obscur, pour que les liturgistes les interprètent différemment. En attendant que l'autorité compétente mette fin à toute incertitude, la prudence conseille de ne point modifier les usages locaux ; d'abord parce qu'ils sont également légitimes et respectables ; ensuite, parce qu'en faisant une innovation, on s'exposerait au danger probable d'avoir à reprendre l'ancienne pratique, si elle venait à être sanctionnée par la S. Cong. des Rites.

#### LE DIES IRAE

Q. — Dois-je dire la séquence *Dies irae*, aux messes quotidiennes pour les morts ; y a-t-il sur ce point quelque nouveau décret ?

R. — Il est certain que la prose *Dies irae* est de précepte dans toutes les messes chantées, quelque soit le nombre d'oraisons. Le décret général qui donnait lieu à quelque incertitude a été inséré dans les Rubriques récemment retouchées, dont la rédaction ne laisse plus aucun doute.

#### BINAGE

Q. — 1o Un curé autorisé à biner doit-il dire ses deux messes *pro populo* sans un seul honoraire ; si de bonne foi il a pris un honoraire, doit-il le restituer, et à qui ?

2o Je fais, avec de nombreux congréganistes, un pèlerinage le dimanche, à une église voisine, puis-je autoriser mon vicaire à biner ?

L'absence motivée simplement par une promenade, ou une visite dans ma famille suffit-elle pour autoriser à biner le prêtre resté seul ?

R. — 1o Personne ne peut accepter d'honoraire pour la messe supplémentaire en cas de binage, à moins que l'évêque n'ait obtenu un indult apostolique à cet effet. — Donc le curé d'une paroisse canoniquement érigée ne peut recevoir

d'honoraire pour la seconde messe. — Toutefois cette prohibition de l'Eglise rend *illicite* et *non pas invalide* l'acceptation de l'honoraire ; — il n'y a donc pas de restitution à faire.

(*Nota.* Il ne doit qu'une seule messe à ses paroissiens ; le fruit de l'autre messe est laissé à sa libre disposition).

2o C'est à l'évêque qu'il appartient, *onerata ejus conscientia*, de régler tout ce qui concerne le binage dans son diocèse. Si, dans un cas exceptionnel, un prêtre n'a pas le temps de le consulter, il devra ensuite lui rendre compte de ce qu'il a fait, et recevoir ses instructions pour l'avenir.

#### SCAPULAIRE DU MONT-CARMEL

Q. — Si l'inscription des nouveaux associés a été faite avant leur réception formelle, la validité de cette réception est-elle compromise ?

R. — Non.

### FETES SUPPRIMEES

#### NOUVEL INDULT

Les trois fêtes de l'Annonciation, de la Fête-Dieu, et des saints Apôtres Pierre et Paul, déjà supprimées en ce qui concerne l'absence du travail le sont également pour ce qui regarde l'obligation d'entendre la messe. Les fidèles doivent toutefois être exhortés à assister à la messe ces jours-là. Nous donnons tout au long la supplique et la réponse :

Beatissime Pater,

**A**RCHIEPISCOPUS Quebecensis, in America Septentrionali, ad pedes Sanctitatis Vestrae provolutus, humiliter exponit ut sequitur :

Die 25 maii 1891, Archiepiscopi Quebecensis, Marianopolitanus et Ottawiensis, cum suis Suffraganeis,

humiliter postularunt ut supradictis provinciis et dioecibus concederetur indultum benigne concessum die 13 maii 1855 dioecesibus Kingstoniensi, Torontinae et Bypolitanae, ut sequitur :

Indultum pro abrogatione quarumdam festivitatum in Kingstoniensi, Torontina et Bypol. dioecesibus.

Bme Pater, Ut catholici in Kingstoniensi, Torontina et Bypolitana dioecesibus, numero acatholicis cedentes ab eisdem magna ex parte pendentes, ad necessaria vitae obtinenda multa graviaque et in se et in suis familiis patiuntur incommoda ob observationem quarumdam festivatum solemnium, saepiusque illas servare non possunt, Nos Archiepiscopus et Episcopi Provinciae ecclesiasticae Quebecensis humiliter exoramus, ut Beatitude Vestra ad religionis utilitatem promovendam et conscientiarum pacem tuendam, benigne velit pro supradictis dioecesibus, quamadmodum iam factum est dioecesibus Statuum Foederatorum, abrogationem permittere Festorum Epiphaniae, Annunciationis B. M. V., Corporis Christi, SS. Apostolorum Petri et Pauli, Assumptionis et Immaculatae Conceptionis B. M. V., eorumque festorum solemnitatem in Dominicam transferre. Quod de indulgentia Sanctitatis Vestrae speramus

Quebeci die 4 Junii 1854.

(sign.) † P. Fr., Archiep. Quebecensis.

† Ig., Epus Marianopolitanus.

† PATRITIUS, Epus Carrensis, Vic. Apost.

† J.-C., Epus Sti Hyacinthi.

† JOSEPH-EUG., Episcopus Byp.

† ARMANDUS, F. M. Ep. Tor.

† THOMAS, Epus Trifluviensis.

SSmus D. N. Pius Div. Prov. PP. IX, referente infrascripto S. C. de Prop. Fide Secretario, in audientia diei 13 maii, precibus juxta votum perpensis Emorum Patrum, benigne annuit, *retentis tamen festis Epiphaniae Domini et immaculatae Conceptionis B. M. V. et injuncta in aliis vel Missae auditione vel recitatione alicujus orationis, arbitrio Ordinarii.* Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Darum Romae ex sed. S. C. de Prop. Fide, die et anno ut supra.

(sign.) H. BARNABO, *a Secretis.*

Gratis quoc. tit.

Feria V, die 28 Januarii 1892.

SSmus D. N. Leo Div. Prov. PP. XIII, in solita audientia R. P. D. Adessori S. O. impertita, audita suprascripti supplicis libelli relatione et praehabito RR. DD. Consultorum S. O. voto nec non Emorum DD. Cardinalium Gen. Inquisit. suffragio :

Quoad postulatum RR. PP. DD. Archiepiscoporum Quebecensis, Marianopolitan. et Ottawien. cum respectivis Suffraganeis pro reductione festorum benigne annuit pro gratia juxta preces. in terminis rescripti S. C. de Prop. Fide sub die 13 maii anni 1855.

(sign.) G. MANCINI, *S. R. et U. I. Not. P*

Nunc Archiepiscopus Quebecensis, ad instantiam Archiepiscoporum Marianopolitan. et Ottawien. nec non respectivorum Suffraganeorum, Sanctitatem Vestram suppliciter efflagitat ut omnino adimatur obligatio Missam audiendi in his notatis diebus.

Ratio est quia nedum pietas fidelium per obligationem Missam audiendi in hisce festis diebus in quibus licet operibus servilibus vacare nutriatur, saepissime grave



oritur damnum spirituale; siquidem fideles vel sese eximunt ab hac obligatione absque sufficienti ratione, vel recitationem orationis in vicem auditionis Missae praescriptam obliviscuntur: inde anxietates conscientiae et damnum spirituale.

Fer a VI, die 20 Januarii 1899.

SSmus D. N. Leo Div. Providentia Papa XIII, in audientia R. P. D. Adessori S. Officii impertita, audita relatione suprascripti supplicis libelli una cum suffragiis Emorum ac Rmorum DD. Cardinalium Generalium, praehabitoque RR. DD. Consultorum voto, benigne annuit pro gratia, qua supradicta obligatio omnino adimatur; attamen Rmi Domini Ordinarii saltem hortentur fideles, ut Missae sacrificio iis diebus intersint. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

(Sign.) G. Can. MANCINI, *S. R. et U. I. Not.*

(L. † S.) Concordat cum originali. In fidem etc.....

Quebeci, die 14 martii, 1899.

B.-PH. GARNEAU, Ptre, *Secretarius.*

## A NOS LECTEURS

LE 19 février dernier, Mgr Pifféri, sacriste et curé des palais apostoliques, a béni l'installation de la lumière électrique au Vatican. Jusqu'ici l'éclairage du palais pontifical était fait au moyen de 600 becs de gaz, désormais remplacés par 600 lampes électriques d'une force moyenne de 10 bougies. Ceci a

été fait par l'ordre du Saint-Père qui a voulu tout à la fois réaliser une économie considérable et faire bénéficier sa maison des progrès de la science et de l'industrie.

\* \* \*

*Nihil sub sole novum* : Il n'est rien de nouveau sous le soleil. Cette maxime de la Sagesse des nations vient de se vérifier une fois de plus aux dépens de M. Boyer d'Agen. Cet éminent publiciste avait acheté à Rome, au *Campo di fiore*, et avait payé deux sous, une médaille du Christ qui, selon lui, et après minutieuse inspection, devait remonter au premier siècle. La trouvaille était précieuse. Elle attira l'attention des numismates. La médaille fut reproduite en or, en argent et en bronze, et tous les philatélistes voulurent en avoir un échantillon. Mais, la médaille était connue déjà.

Mgr Battandier écrit dans le *Cosmos* qu'il en possède une du même type, en argent, et parfaitement conservée, depuis plus de douze ans ; et l'histoire même de cette médaille, qui a réellement occupé les esprits au XVII<sup>e</sup> siècle, se trouve au complet dans le guide de l'art chrétien de M. Grimuard de Saint-Laurent. Cette histoire est intéressante ; mais la médaille elle-même dont il existe d'ailleurs dans divers musées, une trentaine d'exemplaires, ne remonterait qu'à la Renaissance, et ne serait pas du tout une relique du temps des apôtres.

\* \* \*

La prononciation romaine du latin est d'ores et déjà introduite dans plusieurs églises et séminaires de la province. L'expérience est faite et elle a complètement réussi. Cette innovation n'a causé aucun trouble ; les

jeunes gens, préparés par des prêtres venus de Rome, ont accepté avec joie une manière de prononcer le latin qu'ils trouvent très facile, très douce et en même temps très énergique ; pleine d'ampleur et de rythme, beaucoup plus logique et plus harmonieuse que la méthode française, laquelle d'ailleurs n'a de français que le nom ; et surtout, le grand avantage, c'est qu'elle oblige à connaître pratiquement et à observer rigoureusement la quantité. Puisque l'on apprend à parler et à écrire le latin à cause de Rome dont c'est la langue théologique, liturgique et administrative, il est naturel qu'on veuille le prononcer comme à Rome ; et comme plusieurs de nos jeunes étudiants iront à Rome poursuivre leurs études, n'est-il pas à propos de les familiariser d'avance avec le son d'une langue dont la connaissance leur épargnera de longues semaines d'ennui et de perte de temps.

Enfin, ce n'est pas au Canada seulement que se produit ce mouvement essentiellement romain, il est très prononcé et très répandu en France, notamment dans plusieurs grands ordres religieux, et nous savons de plus que la chose est très bien vue du Saint-Siège lui-même.

\* \* \*

On a beaucoup discuté — était-ce bien sérieux ? — pour savoir si le siècle présent se terminait en 1899 ou en 1900. Quoiqu'il en soit de la valeur des raisons apportées en faveur du premier chiffre, la chose est résolue pratiquement par le comité international du « Solennel Hommage à Jésus-Christ Rédempteur au déclin du XIXe siècle au lever du XXe. » Il déclare en effet, dans ses circulaires et ses programmes, d'une ma-

nière officielle que 1900 est la dernière année de ce siècle et que 1901 sera la première année du XXe siècle ; et la nuit qui marquera la transition sera celle du 31 décembre 1900 au 1er janvier 1901 ; les pèlerinages, cérémonies religieuses et autres démonstrations devant marquer les deux années finale et initiale sont indiqués pour tout le cours de 1900 et 1901 ; enfin il est dit qu'au premier jour de l'année 1901, tous les fidèles du monde entier s'uniront en esprit au SAINT SACRIFICE DE LA MESSE célébré pour la première fois dans le nouveau siècle, par le Souverain Pontife.

Il n'y a donc plus de doute ; nous terminerons le siècle présent avec la fin de l'année 1900 ; et 1901 commencera le vingtième siècle.

\* \* \*

Du 4 au 9 avril prochain, le 7e congrès international contre l'abus des boissons alcooliques se réunira à Paris.

Dans ce congrès qui est placé sous le haut patronage du ministre de l'instruction publique, il y aura des évêques, des prêtres, des médecins en grand nombre ainsi que des ministres de l'enseignement à cause du rôle que les éducateurs sont appelés à jouer, et peuvent jouer efficacement dans la lutte contre l'alcoolisme.

Parmi les questions qui feront l'objet de ce congrès, se trouvent au premier rang l'action de l'alcool sur le travail intellectuel et musculaire, les services rendus par les asiles pour les buveurs, les résultats produits par les mesures de prohibition et de coercition légale dans la lutte contre l'alcoolisme, le logement de l'ouvrier dans ses rapports avec les habitudes alcooliques ; l'enseignement antialcoolique dans les hôpitaux et les prisons,

la recherche des meilleures institutions pour occuper le temps, dans un but éducatif et amusant, et l'apropos de remplacer le cabaret par les établissements de tempérance, les sociétés de tempérance, etc.

Ce congrès, qui pourrait être imité parmi nous avec grande utilité, fera sans doute un grand bien, surtout s'il parvient à éveiller sérieusement la sollicitude individuelle et collective sur une question d'une gravité morale indiscutable et qui intéresse au plus haut point l'avenir même du pays. Il y a lieu d'espérer une véritable réaction pour peu qu'on parvienne à mettre en activité les ressorts dont disposent l'énergie privée et la législation. Mais avec tout cela il faut indispensablement le mobile religieux, l'action de la conscience animée du sentiment chrétien, qui fasse envisager la tempérance comme une vertu dont la pratique ennoblit l'âme et lui assure une récompense divine. A cause de cela nous croyons que le vrai remède, si on voulait vraiment le généraliser, serait dans nos sociétés de tempérance et nos ligues du Sacré-Cœur.

\* \* \*

Voici quelques nouveaux détails au sujet de l'opération chirurgicale subie par Léon XIII le 1<sup>er</sup> mars. A la nouvelle qu'il fallait opérer sur l'heure, le pape réfléchit et dit ces simples mots : Que la volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit faite, Notre vie est entre ses mains.

Il demanda à Mgr Angeli de célébrer la messe à son intention. Mais objecta le prélat, j'ai déjà célébré, et j'ai déjeuné. — Il n'importe, répondit le Pape, je vous donne les dispenses nécessaires.

Pendant l'opération, Léon XIII portait au cou, une médaille de la Vierge, en or, qu'un fidèle de France lui avait envoyée récemment après l'avoir trempée dans l'eau de Lourdes. Mgr Angeli, Mgr Merry del Val, Mgr de Croy, le domestique Centra et deux infirmiers étaient seuls admis dans l'alcove et aidaient les docteurs Lapponi et Mazzoni.

Quand ce fut fini, le Saint-Père dit : je m'attendais à pire, et s'adressant aux médecins : « Vous avez eu un beau courage d'opérer un vieillard de mon âge.

On rapporte aussi que lorsqu'il a été appelé en toute hâte, auprès de Sa Sainteté, au moment de la dernière crise, étant donné le grand âge de l'auguste patient et l'état continuellement précaire de sa santé, le cardinal camerlingue a cru qu'il serait peut-être utile d'emporter le petit marteau d'argent dont il devra toucher le front du pape défunt, et il l'a mis dans sa poche.

Ayant eu connaissance de ce détail et recevant dernièrement le cardinal Oreglio di San Stefano, le Pape l'a très sincèrement complimenté sur son extrême prévoyance et a ajouté : Comme gage de notre haute appréciation de votre prévoyante attention nous prions Votre Eminence d'accepter ce petit marteau en or, en souvenir de notre rétablissement.

Depuis cette opération pratiquée avec tant de succès sur l'auguste vieillard, le télégraphe nous apporte tous les jours les nouvelles les plus curieuses et les plus contradictoires. Nous donnerions volontiers la palme à celle-ci :

« Quoiqu'il n'y ait pas de motif d'alarme immédiate, le sentiment général est que la vie de Sa Sainteté Léon XIII va s'éteignant.

Les rapports entre le Vatican et la cour Saint-James sont marqués au coin d'une grande cordialité. Léon XIII vient d'envoyer un cadeau à la reine Victoria, une superbe statue du Christ montée sur un globe, œuvre de deux sculpteurs italiens. Une autre statue de ce genre sera aussi envoyée à l'abbaye de Westminster. Le Pape a voulu la bénir lui-même. Cet échange de courtoisie entre Léon XIII et la reine Victoria sont de nature à rapprocher les Anglais de l'Eglise catholique.

\* \* \*

C'est un prodige que cet abbé Lorenzo Pérosi, l'auteur de l'Oratorio désormais célèbre dans le monde entier : la Résurrection du Christ. Le jeune Maestro — il n'a pas encore 25 ans — débutait à l'âge de six ans, sous la direction de son père, alors maître de chapelle à la cathédrale de Tortone. A 17 ans, il devenait lui-même organiste de l'église Abbatiale du Mont-Cassin.

Etant devenu prêtre, il est nommé maître de chapelle à Saint-Marc de Venise. En deux années il publia 25 messes, des motets, un Te Deum, et se propose de faire une trilogie sacrée sur la vie du Christ en douze oratorios. La Résurrection, un chef-d'œuvre, valut à son auteur d'être nommé par le pape directeur de la chapelle Sixtine. Nul doute qu'il continuera à donner de ces pages sublimes propres à conserver à l'art chrétien, la suprématie qui lui appartient.

\* \* \*

M. le chanoine Z. Racicot, vicaire-général du diocèse de Montréal et vice-recteur de l'Université Laval a été élevé à la dignité de protonotaire apostolique.

---

## UNE NOUVELLE POÉSIE

DU

## SOUVERAIN - PONTIFE

—••••—

## IN VIRGINES DEO DEVOTAS



CHRISTUS adest ; dulcique suas vos nomine sponsas

Dicere Christus amat, sancto sibi foedere junctas.

Is, procul a strepitu, fida statione quietam,

Insontem vobis tribuit traducere vitam ;

Vos ibi, ceu septo fragrantia lilia campo,

Floretis, large donis cælestibus auctæ.

Instruat insidias Satan, artesque malignas,

Terreat objecta dubias formidine mentes ;

Præsens e cælo properat succurrere Jesus ;

Ad pugnam trepidas divino robore firmat.

Tum vos Ipse novo ferventius ardet amore :

Intima recludit sacri penetralia Cordis,

Mira demulcens animos dulcedine. — Tandem

Emensas cursum feliciter atque fideles,

Dum jam mors instat, festivæ et ore benigno

Obvius occurrens, supremo munere donat :

E tristi exilio cælestibus inserit oris,

Æternumque jubet divina luce beari.

LEO XIII.





## BIBLIOPHIE

### Actes épiscopaux

*Ottawa*, 10 mars. — Circulaire de Mgr l'archevêque à son clergé, donnant la traduction française de la Constitution apostolique sur la Confrérie du Saint-Rosaire.

*Montréal*, 15 mars. — Itinéraire de la visite pastorale. Elle s'ouvrira le 22 mai et se terminera le 14 juillet.

*Trois-Rivières*, 16 mars. — Circulaire de M. le vicaire-capitulaire au clergé, faisant connaître le rescrit pontifical qui supprime l'obligation d'entendre la messe aux fêtes de l'Annonciation, de la Fête-Dieu, et des SS. Pierre et Paul.

*Pembroke*, 9 mars. — Circulaire de Mgr l'évêque au clergé : Œuvres diocésaines pour les années 1896-97-98 ; sujets de la conférence ecclésiastique ; fêtes et offices de saint Antoine-Marie-Zacharia.

### Ouvrages reçus

DISCOURS SUR LA LOI ET L'INSTRUCTION PUBLIQUE, prononcé par l'hon. M. T. Chapais, devant le conseil législatif, les 2 et 3 mars 1899. Québec, L.-J. Demers & Frère.

STATUTS ET RÈGLEMENTS de l'Université Laval à Montréal.

### Revue

L'AMI DU CLERGÉ, revue hebdomadaire de toutes les questions ecclésiastiques, publiée à Langres, (France).

A signaler une série d'articles sous le titre « Notes et souvenirs d'un vieux moraliste. »

THE AMERICAN ECCLESIASTICAL REVIEW, a monthly publication for the clergy, (New-York). 3.00 par an.

LE COURRIER DU LIVRE (livraison d'avril) Raoul Renault, éditeur, Québec, abonnement, \$3.00 par année.

CATHOLIC WORLD (Easter number) A noter spécialement « The Papal Letter » and the « Outlook ». An english view of Brownson's conversion. \$3.00 par an.